

---

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national de Vezelise annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national de Vezelise annonçant la vente de biens d'émigrés, lors de la séance du 16 prairial an II (4 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 303;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1976\\_num\\_91\\_1\\_14023\\_t1\\_0303\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14023_t1_0303_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Ils invitent la Convention à rester à son poste et terminent par dire que leur vœu, comme leur dernier soupir, sera toujours pour la liberté, l'égalité et la République une et indivisible.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Paris, 11 prair. II. Au présid. de la Conv.] (2).

« Organe du bureau de conciliation du 3<sup>e</sup> arrondissement, je te fais parvenir, ci-inclus, Citoyen, et t'invite à en donner connaissance à l'auguste assemblée que tu présides, son arrêté relativement aux assassinats médités contre deux membres de la représentation nationale : Robespierre et Collot d'Herbois. S. et F. »

RENOUARD.

[Paris, 11 prair. II].

« Citoyens représentans,

Lorsque pour assurer le triomphe de la liberté vous mettez à l'ordre du jour la vertu, la probité, le gouvernement révolutionnaire, l'existence d'un Être Suprême et de l'immortalité de l'âme, certes vous fûtes l'organe fidèle du peuple français régénéré.

Eh quoi ! lorsque le glaive de la loi fait justice chaque jour de nombre de conspirateurs enbrigadés par les crimes et la scélératesse, les vertus ont elles pu encore être attaquées de front par le crime pour qu'un deuil lugubre s'empare de nos âmes.

De nos fidèles représentans inaccessibles à l'intrigue des gouvernements coalisés contre la liberté et l'égalité, deux viennent d'échapper au fer et au plomb de nouveaux assassins, enfans de ces athées qui pour le bonheur du genre humain n'ont fait que passer sur le sol de la liberté, et leurs bras qu'ils se réjouissaient d'associer à la scélératesse de leur âme, retenus non par le hasard mais par la divinité suprême, ne seront point vainement enchaînés.

Les assassins de la représentation nationale, de la liberté et des vertus morales quels qu'ils soient, n'échapperont pas au glaive de la loi qu'ils ont appelé sur leurs têtes criminelles.

A cette barre, le 7 germinal dernier, nous avons juré que nos corps serviraient de remparts à la représentation et à l'autorité nationales; aujourd'hui nous réitérons ce serment en vous déclarant que nous partageons, et votre indignation de tant de forfaits et votre joie de ce que la divinité a protégé d'une manière aussi évidente deux représentans que les tyrans de l'humanité et de la liberté comptaient déjà au nombre de leurs victimes immolées.

Que l'on ne cherche point à démêler les raisons de tant d'attentats qui révoltent la nature, elles sont connues. Ce sont le courage, l'impartialité et la fermeté de la représentation nationale.

Les lauriers victorieux que moissonnent chaque jour à l'envi les armées de la République.

L'estime, l'amour et la confiance dont vous entourent les autorités constituées de ce peuple souverain qui n'est fier que de sa liberté.

Vous ne sauriez oublier, Citoyens représentans, que le peuple français a voulu être libre

et qu'il le sera malgré tous les obstacles qui lui seront opposés.

Il vous a dit, et nous le répétons avec lui : Restez à votre poste, que nul danger ne vous en éloigne, le peuple est là, s'il ne peut le détourner, il le partagera. Les représentans et le peuple pourraient-ils être divisés lorsque leur cause commune est le salut de la patrie et l'amour de la liberté.

Chaque jour votre temps est plus précieux au bonheur du peuple, pour ne le lui point ravir, les citoyens composant le bureau de conciliation près le tribunal du 3<sup>e</sup> arrondissement du département de Paris, ont arrêté de ne point se présenter en corps devant vous, mais bien de vous transmettre par écrit l'expression fidèle de leur amour et de leur dévouement.

Ils vous assurent que leur vœu, comme leur dernier soupir, sera toujours pour la liberté, l'égalité et la République une et indivisible.

Ils vous font ici l'hommage des opérations de leur bureau, leur publicité ne peut qu'être utile à leurs concitoyens, ennemis du monstre hideux de la chicane.

Sur 1054 causes qui y ont été portées depuis le 14 brumaire dernier, époque de son renouvellement, jusqu'au 1<sup>er</sup> de ce mois :

305 ont été conciliées,

245 n'ont pu l'être,

et 504 se sont trouvées par défaut. »

RENOUARD, DEFRAND, ROUSSEAU, COUTURIER, MESSAGER, NOUVEAU, LEFEUVRE.

## 31

L'agent national du district de Vezelise, département de la Meurthe, annonce qu'un bien national, divisé en 25 lots estimés 10,762 liv., ont été vendus 53,675 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

## 32

Les membres composant le conseil-général de la commune de l'Aigle, département de l'Orne, expriment leurs sentimens de reconnaissance à la Convention nationale sur son décret qui proclame l'existence de l'Être-Suprême et l'immortalité de l'ame. Par cet immortel décret, disent-ils, vous avez porté un coup mortel au fanatisme, vous avez rendu à la patrie des hommes égarés par de prétendus ministres de la Divinité; enfin, vous avez sauvé la République, l'humanité entière, car l'espèce humaine, reprenant sa dignité naturelle, va se rallier sous le gouvernement républicain que nous avons adopté, et qui est aussi pur que l'Être-Suprême que nous reconnoissons.

Ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

(1) P.V., XXXIX, 12. B<sup>4n</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 264.

(2) P.V., XXXIX, 12. B<sup>4n</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>); M.U., XL, 264.

(1) P.V., XXXIX, 12. B<sup>4n</sup>, 22 prair. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 305, pl. 1147, p. 10.